

EMAS du Lensois

Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation



EMAS du Lensois

Qu'est-ce que l'EMAS du Lensois ?

Une équipe mobile pluridisciplinaire, composée de professionnels du secteur médico-social :

destinée à intervenir auprès des communautés éducatives et particulièrement les professionnels des établissements publics et privés sous et hors contrat avec l'éducation nationale et enseignement agricole, de la maternelle au lycée

pour soutenir la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec ou sans notification MDPH, avec ou sans AESH.

qui intervient suite à une saisine d'un établissement implanté sur le secteur Lens ASH



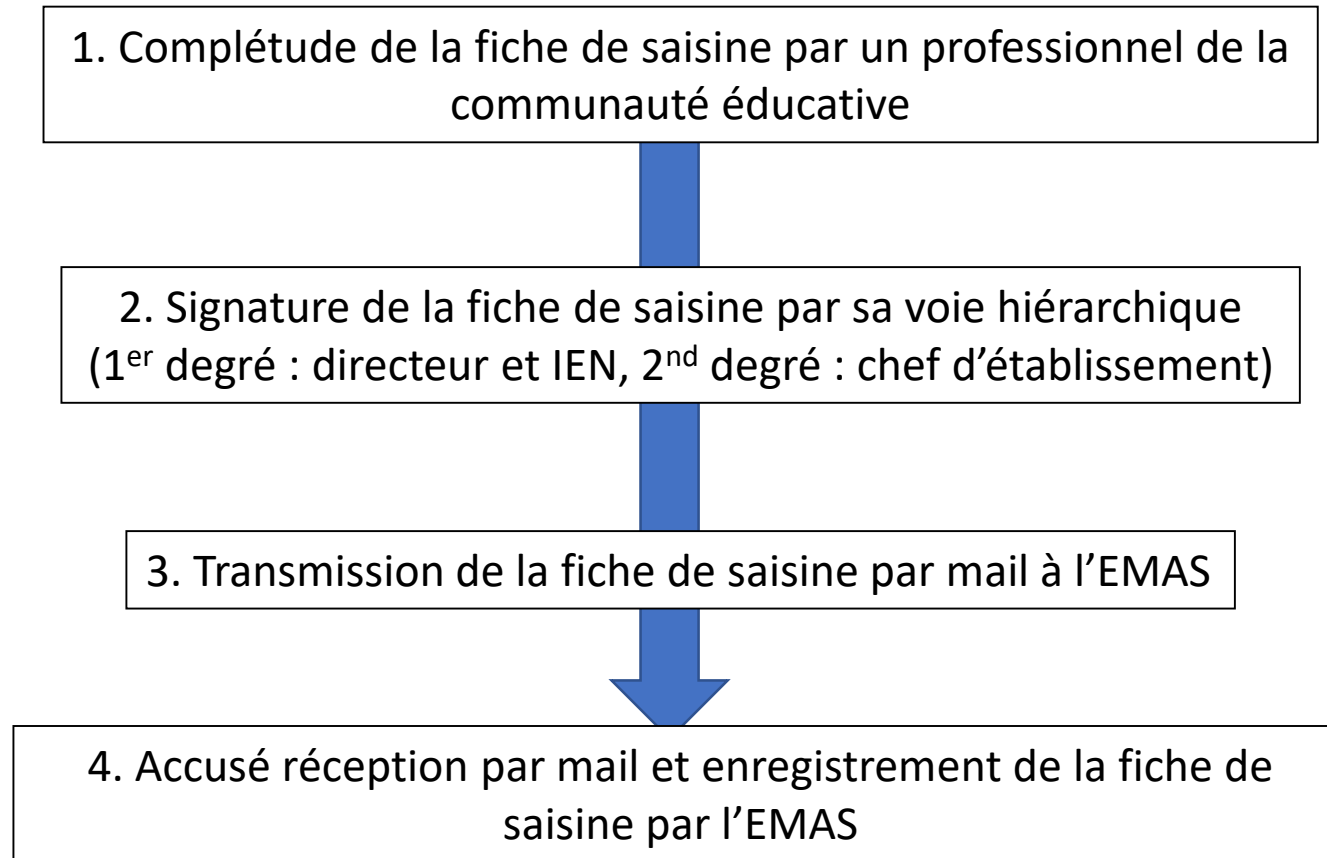
EMAS du Lensois

Nos missions

- **Conseiller, participer** à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap
- **Apporter appui, conseil et accompagner** la communauté éducative à la mise en œuvre d'aménagement des conditions de réussite de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers
- **Aider** la communauté éducative à gérer des situations difficiles
- **Accompagner** l'orientation vers les dispositifs, établissements ou services médico-sociaux, sanitaires, de droit commun
- **Initier** des interventions provisoires directes auprès de l'élève pour permettre le maintien de la scolarisation si le risque de rupture est prégnant
- **Travailler** partenariat avec la MDPH en apportant conseils aux équipes pluridisciplinaires

EMAS du Lensois

Processus de saisine



*Délai d'1 semaine
(hors vacances scolaires)*

EMAS du Lensois

Processus de décision d'intervention

1. Lecture de la fiche par un professionnel de l'EMAS, entretien de clarification si nécessité avec le rédacteur de la demande

2. Traitement de la situation en réunion d'équipe EMAS : analyse de la situation, décision de la suite donnée, identification des ressources à mobiliser / mobilisables (interne, partenaires...), projection calendaire

La demande ne relève pas des missions de l'EMAS

Envoi de la fiche de décision non favorable par mail au chef d'établissement, avec des pistes d'orientation vers d'autres partenaires

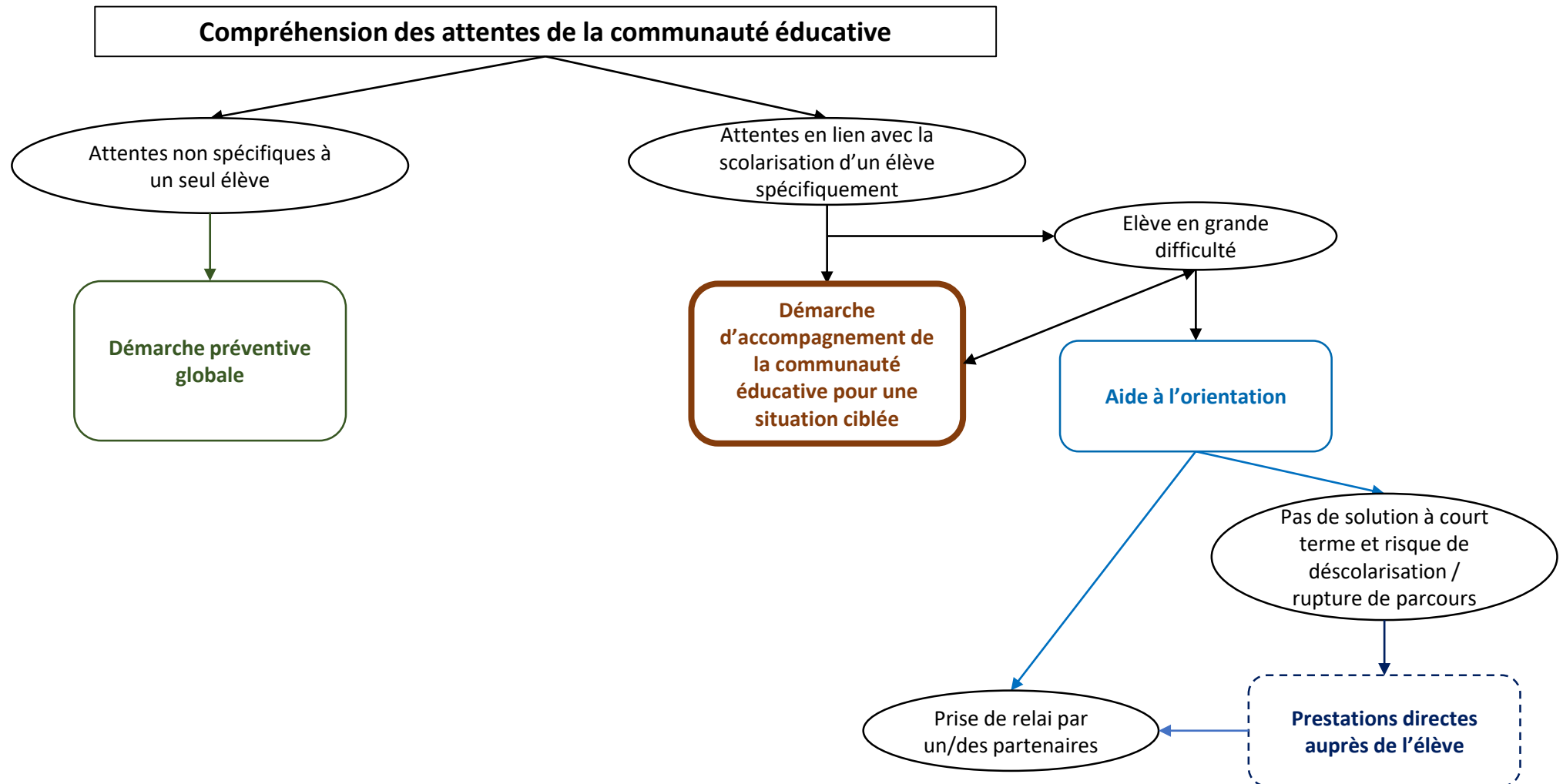
La demande relève des missions de l'EMAS

3. Transmission de la fiche de décision favorable par mail au chef d'établissement indiquant le délai selon lequel une première rencontre pourra être programmée

*Délai d'1 mois
(hors vacances scolaires)*

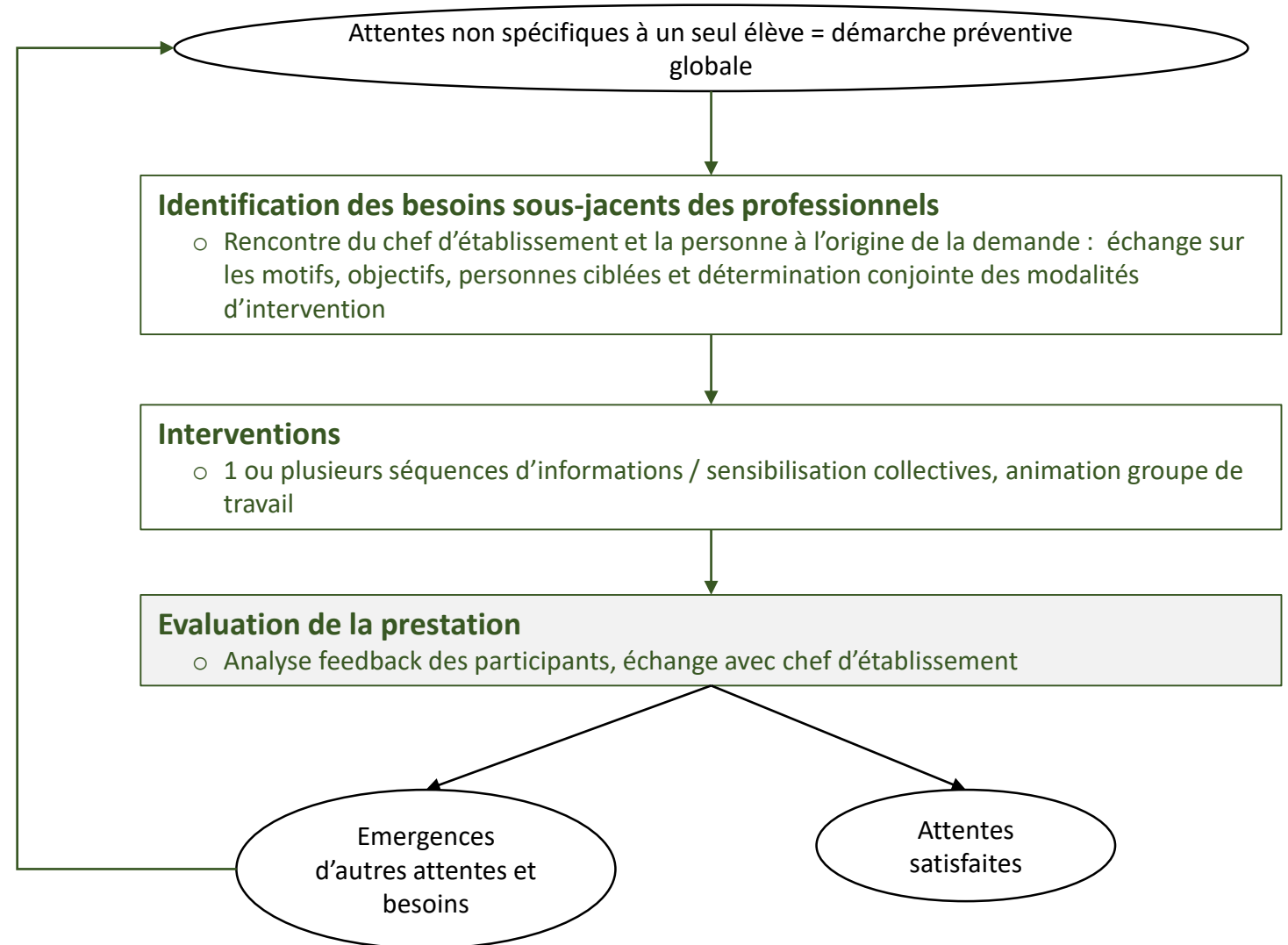
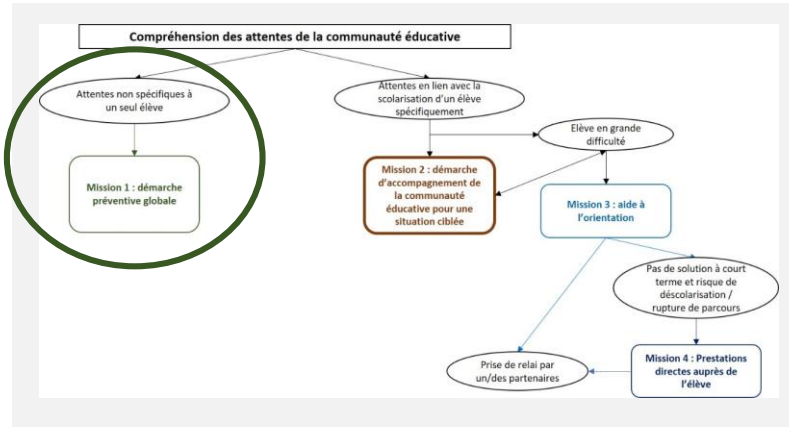
EMAS du Lensois

Cadre d'intervention et déclinaison des missions



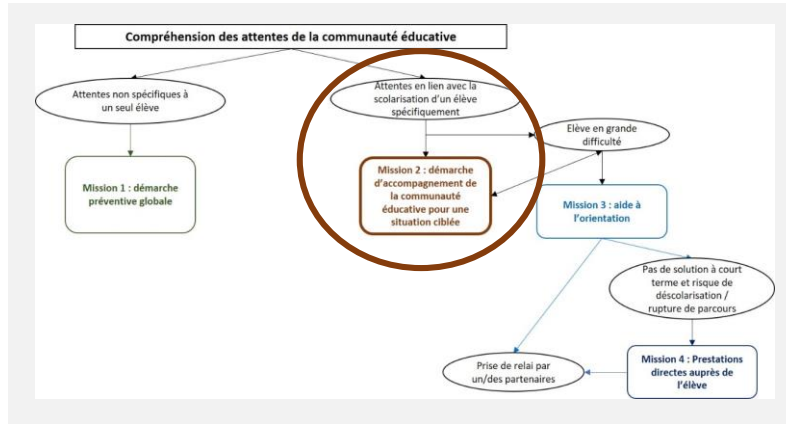
EMAS du Lensois

Modalités d'intervention



EMAS du Lensois

Modalités d'intervention



Attentes en lien avec la scolarisation
d'un élève spécifiquement

Démarche d'accompagnement de la communauté éducative pour une situation ciblée

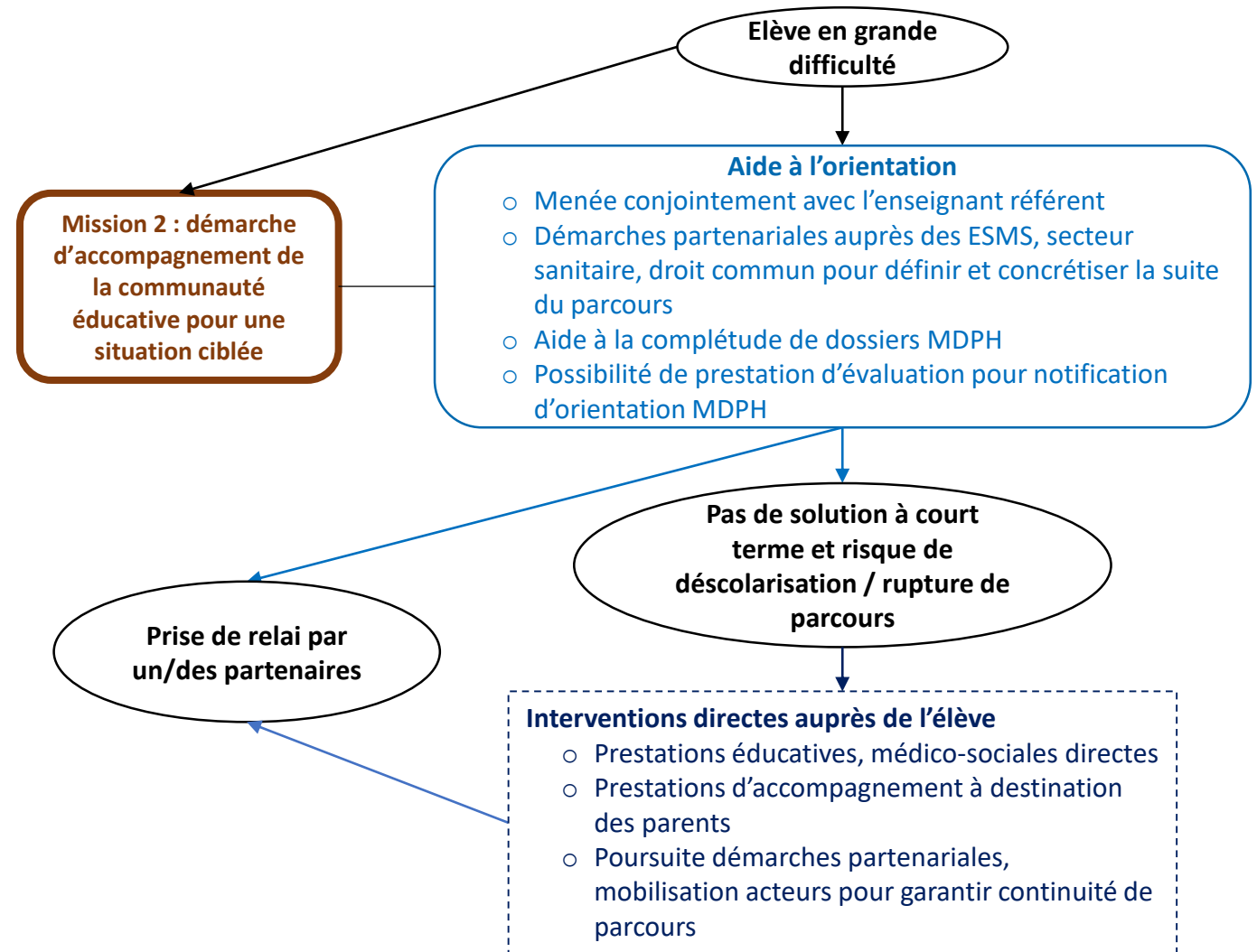
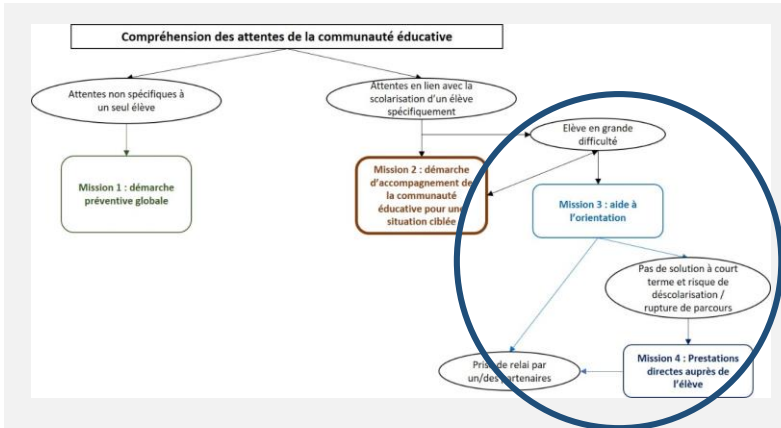
- **Obtention de l'adhésion de la communauté éducative à la démarche et objectif de l'EMAS**
- **Diagnostic de la situation, identification des besoins des professionnels et de l'élève**
- **Proposition pistes de travail**
- **Mise en œuvre d'aménagement des conditions de réussite, appui, conseil auprès des prof.**

Evaluation de l'accompagnement

Veille et ajustement si besoin

EMAS du Lensois

Modalités d'intervention



EMAS du Lensois

Composition de l'équipe

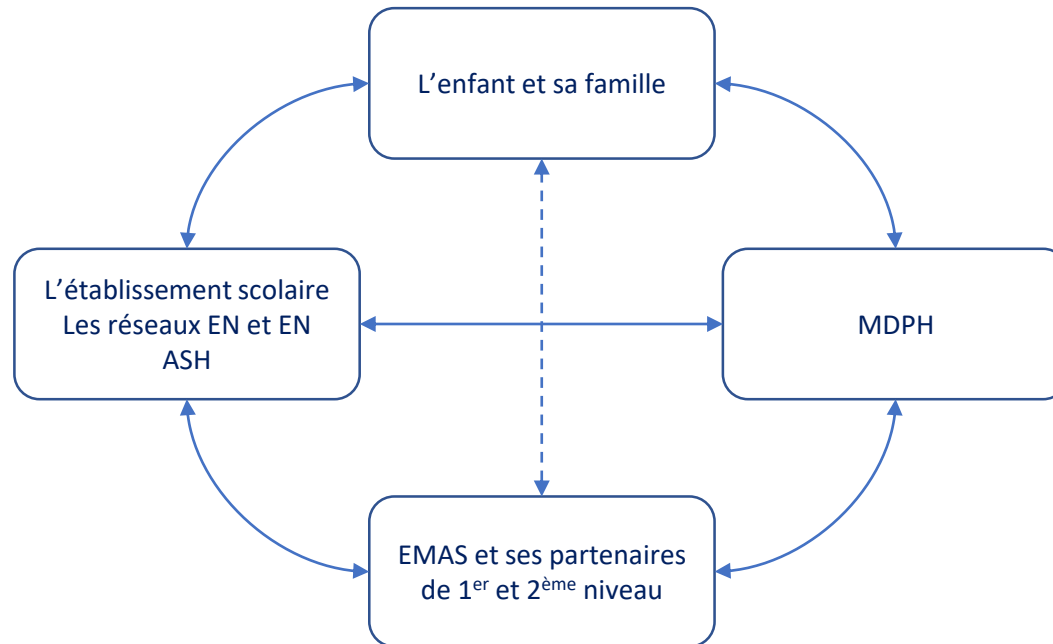
Pilotage de l'EMAS par la chef de service par délégation de la directrice du DITEP Jean Ferrat, structure de rattachement de l'équipe :

- 1 éducateur spécialisé (1 ETP)
- 1 psychologue à 0,5 ETP
- Intervention libérale (orthophoniste, ergothérapeute,...)

+ Renfort ponctuel de professionnels du territoire dans le cadre des partenariats de niveau 1

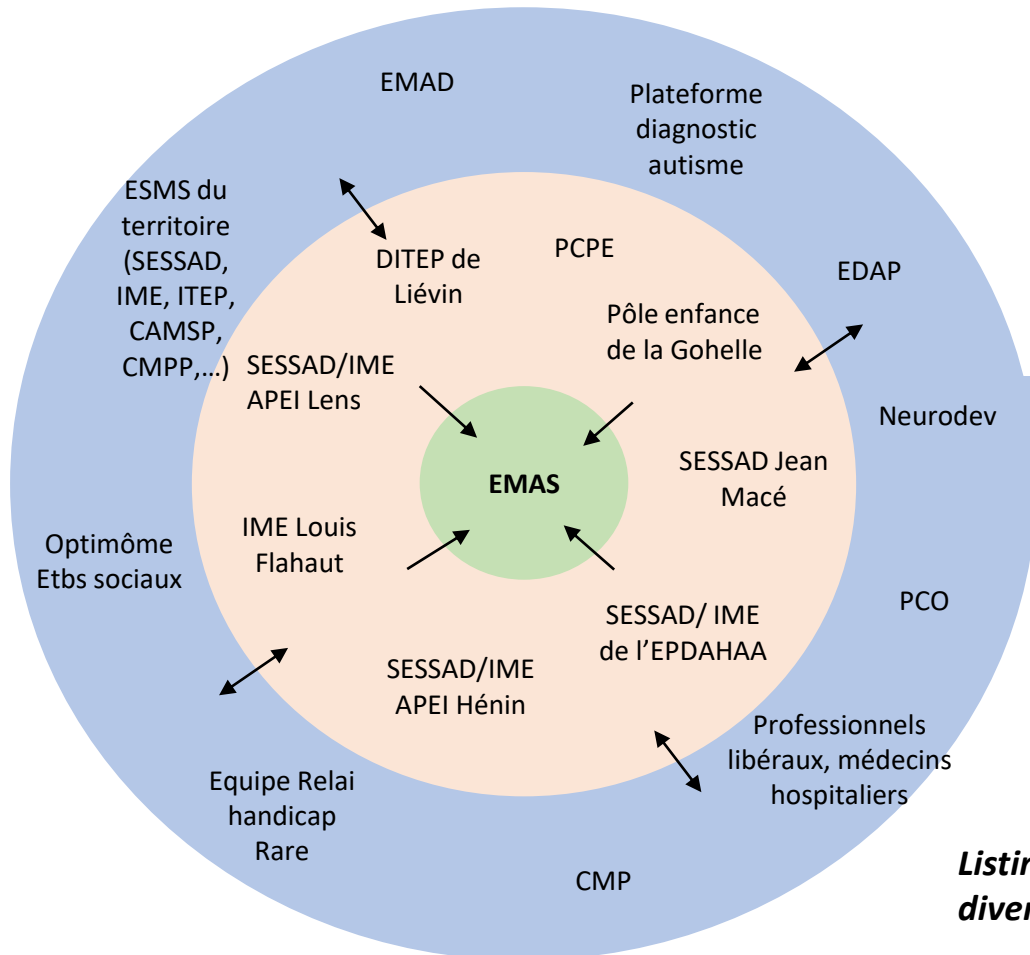
EMAS du Lensois

Environnement d'intervention de l'EMAS



EMAS du Lensois

Les partenaires de 1^{er} et 2^{ème} niveau



Partenaires de 1^{er} niveau : associés ponctuellement aux missions de l'équipe de l'EMAS pour élargir les expertises au service du maintien de la scolarisation et préserver/animer les liens entre ces ESMS et les communautés éducatives.

(Les partenaires ici identifiés : partenaires socles au lancement de l'EMAS)

Partenaires de 2^{ème} niveau : pourront intervenir conjointement avec l'EMAS lors de son processus d'intervention ou en relais, et avec qui le tissage d'une coopération favorisera la réussite des missions respectives au service du maintien de la scolarisation du jeune et son épanouissement. Les partenaires de 1^{er} niveau sont également partenaires de 2^{ème} niveau.

Listing des partenaires non exhaustif. A vocation à être étoffé au fur et à mesure de la diversité des situations rencontrées.

EMAS du Lensois



Contact

Directrice : Armelle DANVIN

Chef de service : Sylvie ROGEZ



emaslensois@vieactive.asso.fr



03 21 45 98 45



EMAS – DITEP Jean Ferrat
203 rue Emile Zola 62800 Liévin